



AIPR - Préparation et conduite de projet (Concepteur) ^{AIPR-2}

L'AIPR est une autorisation d'intervention à proximité des réseaux. Cette autorisation est obligatoire pour les différents personnels étant en contact avec le domaine du réseau et ce à partir du 1er janvier 2018.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Public Visé

Toute personne salariée du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

Pré Requis

Veillez-vous munir de votre carte d'identité
Il est demandé de savoir s'exprimer et comprendre le Français

Les + métier

Les concepteurs Ce sont les responsables du projet qui effectuent les déclarations de travaux (DT), analysent leurs réponses, procèdent ou font procéder à des investigations complémentaires (IC) sur les réseaux situés au droit des travaux, annexent les informations utiles au dossier de consultations des entreprises (DCE) puis au marché de travaux, procèdent ou font procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et assurent le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

Méthodes pédagogiques

Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, films, ...

Parcours pédagogique

Module théorique de la formation AIPR concepteur

- Rôles, missions et responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi des chantiers
- Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- Préparation des projets de travaux
 - investigations complémentaires
 - clauses de marché (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage-piquetage)
- Procédures de prévention en amont du chantier
 - Plan de prévention, PGCSPS, PPSPS
 - DT, DICT
 - Demande de mise hors tension
 - Distances de sécurité
- Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux

Appréhender les missions de l'AIPR encadrant

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- AIPR du personnel mis à disposition

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 3162020662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 €uros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : fmdformation@orange.fr Site web: fmd-formation.com

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B



- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux

Appréhender l'AIPR opérateur

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux
 - Les caractéristiques des énergies
 - Les atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- Compréhension et respect
 - De son environnement
 - Des marquages-piquetages
 - Des signes avertisseurs et indicateurs
 - Des moyens de repérage
 - Du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR Concepteur

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Examen formation AIPR Concepteur

Qualification Intervenant-e-s

Formateur qualifié et expérimenté.

Méthodes et modalités d'évaluation

Méthodes d'évaluation : Test théorique et test pratique. Selon le référentiel de la CNAMTS.

Modalités d'accessibilité handicap

Le centre est accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 3 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Mélanie DUPLOUY
La Présidente

Tél. : 0672302995

Mail : fmdformation@orange.fr

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 3162020662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 €uros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : fmdformation@orange.fr Site web: fmd-formation.com

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B